

**À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE LUNDI 11 JUILLET 2022 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

- La conseillère Madame Cathy Roy est présente
- La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
- Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, est présent à compter de 20 h 04
- La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
- Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
- Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Travaux TECQ et PRIMEAU – Rues Albert et de Ditton**
  - 3.1 Acceptation soumission pour travaux d'infrastructures (résolution)
  - 3.2 Réunion de chantier (résolution)
  - 3.3 Appels d'offres pour la surveillance de chantier (résolution)
  - 3.4 Appels d'offres pour laboratoire (résolution)
- 4. Période de questions**
- 5. Fin de la rencontre (résolution)**

-----  
**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres.  
Aucun citoyen n'est présent.

**2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2022-07-352

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté tel que remis.

**ADOPTÉE**

**3. Travaux TECQ et PRIMEAU – Rues Albert et de Ditton**

**3.1 Acceptation soumission pour travaux d'infrastructures (résolution)**

Considérant la demande d'appel d'offres par la résolution 2022-04-169, adoptée par le conseil lors de la séance du 5 avril 2022 afin de requérir des soumissions avec le système SEAO et dans un journal quant à l'exécution de travaux pour le remplacement des infrastructures des conduites d'aqueduc et d'égout des réseaux municipaux pour tronçons 16, 17, 18, 19, 20A et 20B sur la rue Albert et des tronçons 39A, 39B, 40, 41, 42 et 43 sur la rue De Ditton;

Considérant que la date et heure limite, la Ville de Scotstown a reçu deux (2) soumissions, soit :

. Les Constructions de l'Amiante Inc.	4 376 795 \$
. T.G.C. Inc.	4 310 000 \$

Considérant que lors de l'analyse des soumissions, aucune anomalie n'a été constatée et que les deux (2) soumissions sont conformes aux exigences du devis d'appel d'offres;

**2022-07-353**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Conséquemment, sous réserve des fonds disponibles et conditionnellement à la rédaction d'une directive de changement modifiant la portée et la réalisation des travaux sur la rue de Ditton seulement, le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire, soit à T.G.C. Inc. pour un montant de 4 310 000,00 \$ (incluant les taxes).

**ADOPTÉE**

**3.2 Réunion de chantier (résolution)**

Considérant les travaux d'infrastructures qui auront lieu sur la rue de Ditton au cours des prochaines semaines;

Considérant que des réunions de chantier entre la Ville de Scotstown, la firme d'ingénieurs EXP et l'entreprise T.G.C. Inc. responsable des travaux sont nécessaires tout au long des travaux;

**2022-07-354**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation des membres du conseil responsable de ce dossier, la directrice générale et la personne responsable nommée par le conseil, Monsieur Gaétan Beauchesne à participer à ces rencontres.

Le compte rendu de ces réunions sera remis aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**3.3 Appels d'offres pour la surveillance de chantier (résolution)**

Considérant l'adoption de la résolution 2022-07-353 adoptée précédemment pour adjuger à l'entreprise T.G.C. Inc., les travaux d'infrastructures sur la rue de Ditton;

Considérant qu'il est essentiel qu'il y ait surveillance de chantier au cours des travaux par une personne spécialisée d'une firme d'ingénieurs;

Considérant l'adoption de la résolution 2022-04-170 par le conseil municipal le 5 avril 2022 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres selon les règles du règlement de gestion contractuel et des lois en vigueur quant à la surveillance des travaux effectués sur les rues Albert et de Ditton;

Considérant qu'à la suite des changements de directives modifiant la portée et la réalisation des travaux pour la rue de Ditton seulement, une vérification sera faite pour statuer si le contrat de surveillance de chantier peut être octroyé de gré à gré ou par appels d'offres;

2022-07-355

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate la directrice générale a procédé à un appel d'offres pour la surveillance des travaux qui seront effectués sur la rue de Ditton selon les informations obtenues.

Dans le cas qu'un contrat de gré à gré puisse être octroyé, la décision finale sera adoptée par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**3.4 Appels d'offres pour laboratoire (résolution)**

Considérant l'adoption de la résolution 2022-07-353 adoptée précédemment pour adjuger à l'entreprise T.G.C. Inc., les travaux d'infrastructures sur la rue de Ditton;

Considérant que les matériaux granulaires utilisés doivent répondre aux normes exigées dans le devis d'appel d'offres;

Considérant l'adoption de la résolution 2022-04-171 par le conseil municipal le 5 avril 2022 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres selon les règles du règlement de gestion contractuel et des lois en vigueur quant au contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux qui seront effectués pour le remplacement des infrastructures des conduites d'aqueduc et d'égout des réseaux municipaux sur la rue De Ditton;

Considérant qu'à la suite des changements de directives modifiant la portée et la réalisation des travaux pour la rue de Ditton seulement, une vérification sera faite pour statuer si le contrat de surveillance de chantier peut être octroyé de gré à gré ou par appels d'offres;

2022-07-356

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate la directrice générale a procédé à un appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux qui seront effectués sur la rue de Ditton selon les informations obtenues.

Dans le cas qu'un contrat de gré à gré puisse être octroyé, la décision finale sera adoptée par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**5. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**6. Levée de la séance (résolution)**

2022-07-357

SUR LA PROPOSITION à l'unanimité les membres du conseil qui assistent à la séance et il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 17.

**ADOPTÉE**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

---

Marc-Olivier Désilets, maire

---

Monique Polard, directrice générale